

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES—LA FERMETURE DU BUREAU DE POSTE DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT.

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, en réponse à une question que j'ai posée le 15 avril dernier au sujet de la justification de la fermeture du seul bureau de poste servant les marins qui naviguent sur la voie maritime du Saint-Laurent, le ministre responsable m'a dit qu'il s'agissait de réaliser des économies et que les Postes cherchaient une solution de remplacement satisfaisante.

Il n'y a pas de solution de remplacement satisfaisante. Est-ce que ce sont les bureaux des compagnies maritimes dont les navires sillonnent irrégulièrement cette voie maritime qui vont transmettre le courrier? L'agent ou le commis de la compagnie va-t-il ouvrir sa porte ou aller jusqu'au canal porter le courrier aux hommes d'équipage qui attendront des nouvelles de leur femme et de leur famille? Ces communications familiales vont-elles être réduites aux seules communications électroniques d'urgence entre le navire et la côte? Notre service postal n'est pas particulièrement brillant, monsieur le Président, mais la Société canadienne des postes considère-t-elle qu'une boîte postale dans une boutique à vocation touristique, ouverte quelques heures par jour, quelques jours par semaine et le tout pendant une saison encore plus brève, est suffisante pour les quelque 10,000 personnes que desservait auparavant le bureau de poste maritime?

On avait au départ choisi le site de la cinquième écluse parce que c'était l'emplacement le plus pratique de toute la voie maritime. Il est situé sur la section du canal Welland où l'on dit que les «navires escaladent la montagne». C'est là que les navires qui remontent ou qui descendent la voie maritime franchissent trois écluses, ce qui donne aux marins trois quarts d'heure pour faire des courses ou communiquer personnellement avec leur conjoint ou leur famille, prendre leur courrier et rédiger une réponse avant de remonter à bord. C'est l'endroit le plus pratique sur la voie maritime et ceux qui naviguent sur ces eaux y ont été servis pendant les 20 dernières années, et ils l'étaient par l'administration du Canal Welland avant cela.

• (1810)

Oui, monsieur le Président, la fermeture de ce bureau de poste permettra de réaliser des économies. Leur importance reste toutefois contestable, mais si nous obéissons à la logique qui nous pousse à éliminer des services pour réduire les dépenses, je me demande où cela nous conduira. Est-ce que la Société des postes en viendra à se pencher sur le cas d'un village isolé pour décider de ne plus y livrer le courrier parce que ce service ne se justifie pas? Est-ce que la Société des postes pourrait, pour une raison quelconque, arrêter de livrer le courrier dans une municipalité de 10,000 habitants sans avertissement, sans droit de réplique et sans justification?

Si le Ministre estime qu'il est exagéré de parler de 10,000 personnes, qu'il me soit permis de lui rappeler que 5,000 marins sillonnent ces lacs. La plupart d'entre eux ont un conjoint et des rapports d'affaires avec plus d'un organisme. C'est leur service qu'on élimine. J'ai communiqué avec des maires de la division du canal Welland, des dirigeants syndicaux, des hommes et des femmes d'affaires et des marins, qui réclament le rétablissement du service postal pour ces usagers.

L'Ajournement

Je demande aux administrateurs de la Société des postes de ne pas choisir la solution de facilité en coupant le service. Ils devraient examiner l'entreprise nationale de plusieurs milliards de dollars qui fonctionne toujours à perte. Je comprends le gouvernement de vouloir économiser, mais faire des économies au dépens du service est une ligne d'action injustifiable. Une somme de \$48,000 est insignifiante comparativement à ce que la Société des postes dépense. On pourrait récupérer cette somme grâce à une méthode rentable d'opérer dans l'ensemble du pays. Rétablissez le service, monsieur le ministre, et améliorez-en l'efficacité.

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, comme l'a signalé le député de St. Catharines (M. Reid), les marins devaient aller chercher leur courrier au bureau de poste auxiliaire maritime de Thorold situé à l'écluse 5, sur le Canal Welland. Postes Canada a décidé d'offrir un service plus pratique aux marins. La décision de fermer le sous-bureau de Thorold a été prise après avoir consulté les représentants des compagnies maritimes qui utilisent le canal. Ces compagnies encouragent depuis longtemps leurs employés, c'est-à-dire les membres d'équipage des navires, à faire adresser leur courrier aux soins de leur compagnie.

Avant de prendre la décision de fermer le bureau de poste de Thorold, les agents des compagnies maritimes distribuaient déjà 80 p. 100 du courrier adressé aux membres d'équipage des différents navires. L'automne dernier déjà, les propriétaires de navires ont fait connaître à Postes Canada leur désir d'utiliser leur système de messageries interne et de faire livrer par leurs agents non seulement 80 p. 100, mais 100 p. 100 de tout le courrier adressé aux employés travaillant à bord de leurs bateaux.

Les agents des compagnies de navigation, qui travaillent par équipe, accueillent les bateaux à différents endroits, 24 heures sur 24. Ces agents savent sur quels bateaux de la compagnie leurs employés se trouvent et sont donc en mesure de veiller à ce que leur courrier leur parvienne. C'est après avoir discuté avec les différentes compagnies de navigation que Postes Canada a vu qu'elle pourrait fournir à ces marins un service meilleur et plus commode en acheminant leur courrier par l'intermédiaire des agents des compagnies de navigation. Ces agents sont établis dans la plupart des ports du pays. Ils fournissent des provisions aux marins et maintenant ils leur remettent également leur courrier. Désormais, ces marins recevront leur courrier à différents endroits situés sur leur itinéraire, par l'entremise des agents des compagnies de navigation. Cela permettra d'améliorer le service et d'économiser à Postes Canada \$48,000 qui l'aideront à réduire ses dépenses et à parvenir à l'autonomie financière comme le Parlement le lui a demandé.

[Français]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 16.)